

**Réunion du Conseil Municipal
Du 23 mars 2016 à 20h30
Procès-verbal**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 mars 2016 à la Mairie sur convocation en date du 16/03/2016 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT, Mme DEXET.

Procurations : Mme CHAULET à Mme MORANGE ; M. SALAGNAD à M. PATAUD

Ouverture de la séance à 20h30.

M. le Maire demande aux personnes présentes dans la salle d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Bruxelles.

Mme GUINEBERT est désignée secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire tient à remercier M. MASSON, trésorier, d'être présent. Il évoque les différents points à aborder lors de la réunion.

Il répond ensuite au tract des élus de l'Elan Citoyen diffusé aux habitants de la Commune.

« Avant toute chose, il m'apparaît essentiel de pouvoir répondre aux tracts d'élan citoyen largement diffusé aux habitants de la commune.

En effet, le maire est accusé de brader les intérêts de la commune aux profits des intérêts privés. Ces accusations prennent l'aspect d'outrage et de diffamation et je me réserve le droit de poursuite, Il m'apparaît indispensable pour pouvoir répondre à de tels propos de donner concrètement les raisons de telles accusations.

Il est bon de savoir que les élus qui se qualifient d'opposition ne sont pas dépositaires de ce qu'ils croient être les intérêts de la commune.

Les élus qui fréquentent la mairie ainsi que les diverses commissions sont informés de l'évolution des différents dossiers, faut-il encore venir à la mairie pour obtenir les renseignements.

Il n'est en revanche pas acceptable que des dossiers importants pour la commune servent de faire valoir à certains et soient pour eux l'occasion d'inadmissibles pressions sur le Conseil municipal démocratiquement élu.

En effet il appartient au seul Conseil municipal dument informé d'être le lieu du débat et de la décision.

Enfin dans certains dossiers, la rigueur et la réserve sur les affaires en cours doivent être la base de la conduite à tenir, pour des élus respectueux du civisme républicain.

Cette règle n'est cependant pas la même pour tous. Ainsi, samedi 19 mars, j'ai rencontré Messieurs Pataud et Salagnad sur les dossiers qui font polémique. A savoir l'éventuel transfert de la pharmacie vers le terrain de la Borie et l'installation de la future station-service.

La déformation et l'exploitation de toutes les informations loyalement communiquées ne faciliteront pas l'avancement de ces dossiers, bien au contraire... allégations, supputations mensongères, toutes ces vaines querelles ne feront qu'enliser les projets.

L'implantation future de la station-service est un sujet qui tient à cœur à l'ensemble du conseil municipal. Dès que toutes les informations seront complètes sur les différentes pistes possibles, le conseil municipal pourra donc délibérer en toute sérénité. »

Arrivée de Mme RIVAUD.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 13/01/2016. M. GARREAU, secrétaire de séance, fait part de quelques modifications qui ont été apportées. Le PV modifié est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire donne ensuite des informations sur les comptes de gestion, les comptes administratif et sur les affectations de résultats qui en découlent. Il indique que les budgets primitifs seront votés lors de la séance du 14/04/2016 et qu'il proposera étant donné la bonne santé financière de la Commune une baisse des impôts de 3%. Il propose de nommer M. GERMOND président de séance le temps des votes des comptes de résultats. Cette nomination est acceptée.

Dossier 1 : Budget principal : vote du compte de gestion 2015

Présentation du compte de gestion 2015

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	780 284,76	1 601 353,92
Dépenses	588 934,09	1 050 727,06
Résultat de l'exercice	191 350,67	550 626,86

M. MASSON précise que les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sont rigoureusement identiques aux écritures retracées dans les comptes de gestion.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 du budget principal.

Dossier 2 : Budget principal : vote du compte administratif 2015

M. GERMOND présente une synthèse du fonctionnement du CA 2015 par chapitres avec l'évolution par rapport au CA 2014.

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRES DEPENSES		BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	Evolution
O11	Charges à caractère général	536 925,00	498 328,42	558 800,00	438 159,37	-12,07%
O12	Charges de personnel	418 904,00	402 016,75	416 480,00	441 145,32	9,73%
65	Autres charges de gestion courante	175 128,00	141 670,46	134 639,00	127 480,03	-10,02%
66	Charges financières	27 027,00	27 026,67	24 930,00	24 929,38	-7,76%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 397,16	3 500,00	0,00	-100,00%
O22	Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre	17 653,00	19 042,96	17 653,00	19 012,96	-0,16%
		1 216 637,00	1 089 482,42	1 196 002,00	1 050 727,06	-3,56%
O23	Virement à la section d'inv	457 884,00 €		449 170,00 €		
	Total	1 674 521,00	1 089 482,42	1 645 172,00	1 050 727,06	

CHAPITRES RECETTES		BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	Evolution
O13	Atténuations de charges	2 000,00	1 756,98	2 000,00	9 129,11	419,59%
O42	Opérations d'ordre		1 010,01	0,00	1 036,00	2,57%
70	Produits des services, du domaine	43 600,00	47 962,54	50 300,00	49 279,96	2,75%
73	Impôts et taxes	709 553,00	875 087,69	757 339,00	876 635,91	0,18%
74	Dotations et participations	361 891,00	495 143,60	320 589,00	515 210,81	4,05%
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	113 576,93	110 000,00	143 180,94	26,07%
76	Produits financiers	0,00	33,09	0,00	25,42	-23,18%
77	Produits exceptionnels	6 000,00	18 929,02	0,00	6 855,77	-63,78%
		1 233 044,00 €	1 553 499,86 €	1 240 228,00 €	1 601 353,92 €	3,08%
OO2	Résultat reporté	441 477,00	441 477,11	404 944,00	404 944,73	
	Total	1 674 521,00	1 994 976,97	1 645 172,00	2 006 298,65	0,57%

Excédent de fonctionnement : **955 571,59€**

M. GERMOND précise que le budget principal a été exécuté à 86%. L'évolution des dépenses est à la baisse (3,56%). Il explique notamment cette baisse par une diminution des dépenses de voirie en 2015. Il précise néanmoins qu'un programme pluriannuel de travaux de voirie, dans le bourg et dans les villages, va pouvoir être engagé dès 2016.

M. PATAUD demande ce que sont les dépenses imputées à l'article 60624 – produits de traitement. Mme RUVEN répond que c'est l'achat de désherbants. M. PATAUD dit que la Commune a signé la charte « Zéro Pesticide » alors qu'on a dépensé 2400€ de désherbants.

Il demande ce que représentent les 23000€ dépensés à l'article 6232- fêtes et cérémonies ainsi que les 12000€ dépensés à l'article 6247-transports collectifs. Mme RUVEN dit que c'est la dépense de la navette du mercredi depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Elle précise qu'à l'article 6232 se payent les cérémonies, les vins d'honneur, le repas des anciens, la fête, les inaugurations....M. GERMOND précise que les dépenses au 6232 sont inférieures à 2014 (pas de feu d'artifice en 2015, congrès des pompiers en 2014...).

M. PATAUD demande ce qui se paye à l'article 6574-subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes privées. Mme RUVEN lui dit que ce sont les subventions aux associations.

M. GERMOND propose le vote des chapitres des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2015 et le Maire sort de la salle.

M. PATAUD dit qu'il s'abstient d'une part pour la dépense relative aux désherbants et également sur le montant des indemnités des élus identique à 2014 alors que St-Laurent n'est plus chef-lieu de canton. Il indique qu'il ne

pense pas que M. le Maire ait renoncé à sa majoration de 15%. Il précise que les textes l'y autorisent mais il aurait aimé que le Maire renonce à cette majoration.

Le Maire rentre dans la salle. M. GERMOND détaille maintenant les chapitres des recettes de fonctionnement. M. GERMOND précise que le budget principal a été exécuté à 120%. L'évolution des recettes est à la hausse (3,08%).

M. GERMOND propose le vote des chapitres des recettes de fonctionnement du compte administratif 2015 et le Maire sort de la salle.

Il n'y a pas d'observation.

M. GERMOND présente l'investissement du CA 2015.

Dépenses	Crédits	Réalisé	Recettes	Crédits	Réalisé
Hors programme	35 109,00	34 044,75		1 091 766,00	635 665,02
Opérations équipements non individualisées	8 600,00	8 365,88			0,00
Aménagement Restaurant	3 696,00	4 165,68		0,00	26 062,39
Toiture & grange Terracher	24 434,00	20 623,33			
Salle de motricité	490 682,00	232 362,75		151 500,00	74 490,75
Aménagement d'un commerce	207 742,00	211 872,96		83 000,00	58 928,80
Clubhouse Stade	217 200,00	12 233,28		105 250,00	0,00
Travaux bâtiment divers	13 764,00	15 664,68			
Ave Pasteur	6 499,00	6 516,00			
Travaux voirie divers	74 516,00	17 512,51			
Eclairage public 2015	14 776,00	4 915,22		2200,00	653,98
Aménagement voirie & réseaux terrain La Borie	307 982,00	0,00		0,00	
Matériel & Agencements 2015	29 040,00	20 657,05		324,00	1 360,00
TOTAUX	1 434 040,00	588 934,09		1 434 040,00	797 160,94

L'excédent d'investissement 2015 est de **208 226,85€**.

Il n'y a pas d'observations.

Le compte administratif 2015 du budget principal est voté par 2 Abstentions (M. PATAUD, M. SALAGNAD) et 12 voix POUR.

Le Maire rentre dans la salle.

Dossier 3 : Budget principal : affectation du résultat

M. GERMOND rappelle l'excédent d'investissement de 208 226,85€ et indique qu'il y a des restes à réaliser pour un montant de 570 558€ d'où un besoin de financement de 362 331,15€. Cette somme peut être couverte par l'excédent de fonctionnement de 955 571,59€ avec un reste d'excédent de 593 240,44€ qui peut être affecté en excédent reporté de fonctionnement sur le budget 2016, art 002.

A l'unanimité, le conseil municipal vote l'affectation du résultat proposée.

Dossier 4 : Budget annexe de l'assainissement : vote du compte de gestion 2015

Présentation du compte de gestion 2015

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	33 400,55	48 103,62
Dépenses	28 817,21	45 690,23
Résultat de l'exercice	4 583,34	2 413,39

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 du budget assainissement.

Dossier 5 : Budget annexe de l'assainissement : vote du compte administratif 2015

M. GERMOND présente le compte administratif 2015 du budget annexe de l'Assainissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP	Réalisé	Recettes	BP	Réalisé
			002 excédent de fonct reporté	11 504,00	11 503,94
618 Assistance Tech CG	700,00	658,05	70611 Surtaxe	30 000,00	28 746,92
66111 Intérêts des emprunts	5 452,00	5 451,63	758 Part Asst Collectif	2 000,00	2 000,00
6811 Amortissements	33 401,00	33 400,55	777 Quote part subv inv	17 357,00	17 356,70
617 Assistance Espélia	6 200,00	6 180,00			
023 Virement section inv	15 108,00				
					48 103,62
TOTAL	60 861,00	45 690,23	TOTAL	60 861,00	59 607,56
					13 917,33

INVESTISSEMENT

Hors Programme

Dépenses	BP	Réalisé	Recettes	BP	Réalisé
1641 K emprunts	11 461,00	11 460,51	001 Excédent 2014	66 873,00	66 873,23
13918 Subv reprises au cpte résultat	17 357,00	17 356,70	1068 affect résultat fonct	0,00	
			281562 Amortissements	33 401,00	33 400,55
			021 virement section fonct	15 108,00	
Sous-Total	28 818,00	28 817,21	Sous-Total	115 382,00	100 273,78

Programmes

Dépenses	BP	Réalisé	Recettes	BP	Réalisé
2315 Réseau terrain La Borie	86 564,00	0,00			
Sous-Total	86 564,00	0,00	Sous-Total	0,00	
TOTAL	115 382,00 €	28 817,21 €	TOTAL	115 382,00 €	100 273,78 €
					71 456,57 €

M. Le Maire sort de la salle.

M. GERMOND procède au vote. M. PATAUD dit qu'il s'abstient car il était contre l'assistance du bureau ESPELIA. Le compte administratif est voté par 2 Abstentions (M. PATAUD, M. SALAGNAD) et 12 voix POUR.

Le Maire rentre dans la salle.

Dossier 6 : Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat

M. GERMOND rappelle que l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 est de 13 917,33€. Il propose de l'affecter en excédent reporté de fonctionnement sur le budget 2016, art 002.

A l'unanimité, le conseil municipal vote l'affectation du résultat proposée.

Dossier 7 : Budget annexe du lotissement de Maison Neuve : vote du compte de gestion 2015

Présentation du compte de gestion 2015

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 du budget du lotissement de Maison Neuve.

Dossier 8 : Budget annexe du lotissement de Maison Neuve : vote du compte administratif 2015

M. GERMOND rappelle qu'il est identique à celui de 2014. Il reste toujours la valeur en stock de 3 terrains soit 29 982,77€.

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 0

Section d'investissement dépenses : - 29 982,77€ recettes : 0

Le Maire sort de la salle.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le compte administratif 2015 du budget annexe du lotissement.

Le Maire rentre dans la salle.

Dossier 9 : Vote du compte de gestion 2015 de clôture du budget annexe du Lotissement du Chapelot

M. GERMOND précise que c'est un compte de gestion de clôture et qu'il n'y aura pas de compte administratif car il n'y a plus d'opérations sur ce lotissement.

M. MASSON précise que c'est pour clore définitivement la comptabilité.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 du budget du lotissement de Maison Neuve.

M. Le Maire reprend la présidence de la séance.

Dossier 10 : Prix de vente de terrain pour le transfert de la Pharmacie

M. BLOND explique qu'il faut fixer le prix du m² de terrain à La Borie à la demande des pharmaciennes. Il donne lecture de la lettre qu'elles ont adressée. Il précise qu'il n'est pas question de l'achat d'une parcelle car il n'y a pas de division parcellaire sur ce terrain.

Pour déterminer le prix de terrain, le Maire donne les éléments suivants : achat du terrain 45 735€ + les travaux d'aménagement programmés de la voirie sont de 269 190€ - les subventions accordées à hauteur de 41 800€ = 273 125€ pour 11 016 m² soit 24,79€/m². Il propose au vote le prix de 24,79€/m² et demande au trésorier son avis. M. MASSON explique qu'en cas de cession de terrain, les estimations au m² ne sont pas toujours calculées avec ce détail là et n'a pas de remarque particulière sur la méthode.

M. PATAUD remarque que l'on vend un terrain sur des estimations. Les travaux ne sont pas commencés. Que fait-on si les travaux dépassent les estimations ? Il rappelle que quand le bureau d'études SOCAMA a été choisi, il était question de faire une table ronde pour décider de l'aménagement de ce terrain. Cette réunion n'a pas eu lieu. Le prix du terrain pourrait être modifié. Il demande au Maire de tenir ses engagements et rappelle qu'un avis défavorable a été émis pour l'implantation de la station sur un autre terrain.

Le Maire répète qu'il ne vend pas un terrain mais qu'on lui demande de fixer un prix de vente. M. PATAUD répond qu'il fixe un prix avec des éléments qu'il ne connaît pas. Le Maire répond qu'il les connaît.

Le Maire propose au vote le prix de vente du terrain à La Borie à 24,79€/m². Le prix de vente est voté par 2 voix CONTRE (MM. PATAUD et SALAGNAD) 2 ABSTENTIONS (Mme ILAHA-ITEMA-M. GARREAU), et 11 voix POUR.

Dossier 11 : Acceptation de la cession d'un bien immobilier par l'Association des Retraités

Le Maire explique qu'une estimation a été demandée à France Domaines afin de pouvoir réaliser l'acte de cession. Il donne le détail du bâtiment ainsi que du matériel cédé. La valeur vénale du bien est estimée à 87500€.

Les conditions de la cession : laisser à l'Association l'accès et l'usage des biens pour y exercer ses activités les lundis et mercredis après-midi et le 1^{er} mardi de chaque mois pour leur réunion mensuelle.

Cette cession se fera pour l'€ symbolique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de façon définitive la cession pour l'€ symbolique du bâtiment et du terrain de l'Association des Retraités du Canton à la Commune.

Dossier 12 : Renouvellement de la convention d'assistance juridique

M. le Maire fait part de la proposition financière émanant du cabinet d'avocats habituels de la commune, la SCP d'Avocats DAURIAC PAULIAT-DEFAYE BOUCHERLE MAGNE à Limoges. Le forfait annuel est de 1560€ TTC.

M. PATAUD et Mme ILAHA-ITEMA demandent si cette assistance est souvent utilisée. M. le Maire répond qu'elle est utilisée assez régulièrement.

M. PATAUD dit qu'il est opposé à la reconduction de ce contrat parce qu'il pense que cela ne sert à rien, les affaires étant de plus en plus compliquées, en cas de besoin, il faudrait s'adresser à des cabinets d'avocats très spécialisés. Le Maire propose de reconduire cette convention car il se voit mal gérer les affaires de la commune sans être épaulé par un cabinet juridique.

La reconduction de la convention est votée par 2 voix CONTRE ((MM. PATAUD et SALAGNAD) et 13 voix POUR.

Dossier 13 : Contrat pour besoin saisonnier

M. le Maire propose de recruter comme les années précédentes une personne pour assurer la tonte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un agent dans le grade d'Adjoint technique par contrat pour besoin saisonnier.

Dossier 14 : Consultation publique

M. le Maire dit que cela concerne la demande d'Elan Citoyen dont il lit la lettre à l'Assemblée. Cette demande concerne la demande d'organisation d'une consultation publique pour le choix de l'implantation de la future station-service.

M. le Maire dit qu'on ne peut pas accepter une consultation publique pour la seule bonne raison qu'il ne possède pas la totalité des dossiers et notamment pour l'affaire Buisson.

M. le Maire propose au vote de ne pas faire de consultation publique pour cause de l'insuffisance de renseignements.

M. PATAUD dit que l'Elan Citoyen en a lancé une et quand ils auront suffisamment de réponses, il les transmettra.

M. BLOND passe au vote et la non organisation d'une consultation publique pour l'implantation de la station-service est votée par 4 voix CONTRE (Mme ILAHA-ITEMA, MM. PATAUD, SALAGNAD, GARREAU) et 11 voix POUR.

Fin de la séance 21h45.

Le secrétaire,
Mme GUINEBERT